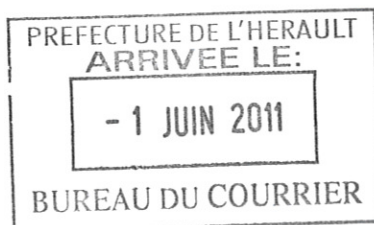


Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 28
Date de la convocation : 24 mai 2011



N° 11.05.30.19

L'an deux mille onze et le trente du mois de mai, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, Mlle CROS, MM FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme CARRETIER
Mme ROMÉRO en faveur de Mme RAMON BOTONNET
Mme TARAYRE en faveur de M. BOUSQUEL
M. PLANCHERON en faveur de Mme BOULANGÉ
M. SAVY en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTE : Mme ALQADI NASSAR

CONVENTION DE SERVITUDES

Rapporteur : Monsieur Bouisseren

La Commune de Juvignac et ERDF ont signé une convention de servitude au profit de ERDF sur les parcelles CA 82, 56, 52, 51 au lieudit Domaine de Fontcaude aux fins de dissimuler le réseau aérien et de réorganiser l'architecture de réseau du distributeur.

Il convient aujourd'hui de procéder à la signature de l'acte authentique contenant le dépôt de la convention sous seing privée signée entre la Commune et la société ELECTRICITE DE France.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le

Le Maire

